



Sommaire

- *Le Mot du Maire*
- *Finances*
- *Ecole et Jeunesse*
- *Travaux*
- *Environnement*
- *Urbanisme*
- *Tourisme*
- *Modernisation du camping*
- *La plaine du stade*
- *Divers*
- *Associations*
- *Infos CCPEVA*
- *Evènements et Agenda*
- *Etat civil*
- *Il était une fois, les Maires*

Le Mot du Maire

Chers Vinzolois,

J'espère que vous avez passé un bel été, malgré la canicule et la sécheresse : notre département fait toujours face à un manque important de précipitations et les mesures de restriction des usages de l'eau s'appliquent sur notre Commune.

Notre département fait face à un manque important de précipitations et il est primordial de préserver nos ressources en eau. Chaque geste compte : adoptons une gestion sobre au quotidien.

Les mesures de restriction des usages de l'eau sont à respecter et sont prolongées jusqu'au 31 octobre 2026.

L'infraction aux mesures des restrictions est punie d'une contravention de 5^{ème} classe de 1500 euros d'amende.

La rentrée scolaire a eu lieu il y a quelques semaines déjà, et je souhaite une excellente année scolaire à tous les élèves de Vinzier, des plus petits en maternelle jusqu'aux plus grands au lycée.

Que cette année soit riche en apprentissages, en réussites et en partages.

Je tiens à exprimer mes remerciements aux enseignants, aux agents municipaux qui œuvrent chaque jour pour accueillir nos enfants dans les meilleures conditions.

La rentrée n'est pas seulement scolaire, donc je souhaite à toutes et tous une belle reprise également.

Comme à l'accoutumée, vous retrouverez vos rubriques habituelles dans cette nouvelle édition de LOU NOVES.

Bonne lecture !

Le Maire, Marie-Pierre Girard

Poème d'automne:

L'écureuil

Dans le tronc d'un platane, se cache une cabane.

Un petit écureuil est assis sur le seuil.

Il mange des cerises, tricote une chemise, recrache les noyaux, se tricote un maillot,

Attaque les noisettes, fait des gants, des chaussettes.

Qu'importe s'il fait froid ! Tant pis si vient l'hiver !

Une maille à l'endroit, une maille à l'envers : l'écureuil fort adroit, se fait des pull-overs.

Jean-Luc MOREAU

Budget 2026 : un état des finances à mi-septembre a été établi :

- Coté fonctionnement :
Dépenses : **801 248.03 €**
Recettes : **1 080 531.39 €**
- Coté investissement :
Dépenses : **614 777.86 €**
Recettes : **679 466.73 €**



Pour mémoire, budgets prévisionnels 2026 votés :

- **Coté fonctionnement : 1 994 153.32 €**
- **Coté investissement : 2 194 081.89 €**

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées mais il est difficile de prévoir les augmentations des prix des carburants, de l'énergie, des contrats divers de maintenance et les réparations à effectuer sur les bâtiments et équipements divers.

D'autre part, le gouvernement a choisi de réduire, encore plus que les années passées, **les moyens financiers des collectivités**: comme par exemple la hausse des cotisations CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) ou la baisse du FCTVA (- 25%), Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée, qui rembourse de manière forfaitaire la TVA supportée par les collectivités territoriales sur les investissements. De plus, le Gouvernement prévoit la mise en place d'un nouveau prélèvement qui frapperait notamment l'ensemble des intercommunalités et quelque 14 000 communes.

Les dépenses d'investissement budgétisées seront quant à elles reportées sur l'année 2027, selon l'état d'avancement des travaux de cette année 2026.

Les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de la salle de motricité de l'école ont permis une baisse de dépenses énergétiques.

A noter : des dépenses non budgétisées sont toujours à prévoir en cours d'année (en fonctionnement ou en investissement) :



- **Cantine** : notre prestataire ELIOR qui livre les repas à la cantine scolaire, a sensiblement augmenté le prix des repas de la cantine, et le conseil municipal a décidé de ne pas répercuter cette augmentation auprès des parents et de maintenir le tarif facturé à 5.60 € depuis l'année 2024.
- **Système d'alarme** : ce système (sirène en place sur le toit des garages) date de 1974 et est détérioré. Il convient de le remplacer rapidement ; le coût du changement s'élève à 25450 euros (voir chapitre divers pour plus d'explications).
- **Secrétariat** : un onduleur d'alarme défectueux à la suite des orages de l'été a été changé (155.76 €)
- **Ascenseur de la mairie** : des pièces ont été changées dans le cadre du contrat de maintenance (2 500 €)
- **Presbytère / hébergement GR5** : des réparations dans les sanitaires ont été entreprises par la société GRIVEL à la suite de problèmes de canalisation. (1 058.08 €)
- **ONF** : travaux de sécurisation des bois en bordure de route départementale (coupes de bois) et d'entretien annuel. (10 035.60 €)
- **Cuisine de la salle des fêtes** : remplacement du pistolet de nettoyage (315.60 €) et remplacement de la chambre froide. (6 697.20 €)
- **Salle des fêtes** : remplacement du groupe frigorifique pour le bar : (5 679.60 €).

Investissements futurs :

Des travaux ont été réalisés et/ou sont en cours (détail dans partie travaux).

Rentrée scolaire :

La rentrée 2026 était synonyme de nouveautés à Vinzier.

En effet Madame Mathilde Lacroix a pris la succession de Madame Emilie Jacques pour la direction de l'école. Elle prend en charge la classe de CE1-CE2 et est toujours accompagnée de Mesdames CISSE (PS-MS), HUGUENY (GS-CP) et REMILI (CM1-CM2).



Cette année les effectifs sont en baisse avec un total de 86 élèves répartis de manière plutôt homogène entre les niveaux.

Mesdames Régine CABARET et Claire GIRARD sont encore présentes en tant qu'ATSEM pour les niveaux allant de la petite section au CP et Mesdames Liliana BLANC, Ruby Williams et Christelle Ouanes encadrent les temps de cantine.

Nous souhaitons une belle année scolaire à toute cette équipe qui encadre nos enfants.



Un des projets phare de l'année 2026-2027 sera le concert avec les enfants des écoles primaires de Vinzier, Saint-Paul-en-Chablais, Champanges, Féternes, Larringes, Bernex, Thollon-les-Mémises, Chevenoz, Abondance, et les classes de 6^{ème} du plateau de Gavot et de la Vallée d'Abondance.

Il se déroulera à la Grange au Lac les 11, 12 et 13-mai 2027.

Un spectacle a été créé de toutes pièces avec les enfants, les enseignants et l'école de musique Neige et Soleil.

Ce spectacle qui mêlera musique, danse, théâtre rassemblera environ 800 enfants répartis sur deux sessions, afin de permettre à chacun de profiter de l'instant et de participer pleinement.

Il est intitulé Rencontres « d'arts d'arts » et sera le fil conducteur de l'année de plusieurs classes.

Des intervenants extérieurs seront présents toute l'année et accompagneront également le jour de la représentation.

Centre de loisirs :

Comme convenu, l'accueil de loisirs assuré par LEO LAGRANGE a repris ses quartiers d'été à Vinzier depuis le mois de juillet.

Pendant la durée des travaux de l'école de St Paul en Chablais (fin prévue janvier 2028), l'accueil sera assuré à Vinzier (salle des fêtes et de motricité) jusqu'aux vacances de la Toussaint 2027 dans un premier temps.

Les bureaux de la direction ont emménagé dans le studio de l'ancienne Poste et un local pour entreposer leur matériel leur a été mis à disposition dans l'appartement des Corneilles.

40 enfants accueillis tous les jours des vacances- le centre a proposé des activités de plein air, de travaux manuels...





1. Scannez le QR Code ou rendez-vous sur <https://vente-directe-dv.com/UJTALC>
2. Passez une ou plusieurs commandes et réglez directement sur le site par carte bancaire. *(Vous pouvez passer autant de commandes que vous le souhaitez)*
3. Une livraison UNIQUE est prévue avant les vacances de Noël, l'APE vous contactera *(que vous soyez parents d'élèves ou non)* pour venir récupérer votre commande directement à la sortie de l'école.



La Livraison est garantie avant les vacances de Noël ! Vous pouvez donc prévoir les vins qui accompagneront vos plats de fête, ou envisager d'offrir une "bonne" bouteille sous le sapin 🎄 ... 😄 😊

Cette vente est ouverte à TOUS, parlez-en autour de vous et diffusez largement le code boutique **UJTALC**. Toutes les commandes seront traitées individuellement mais vous pouvez aussi acheter à plusieurs et partager

les lots ! 📦

Cette action bénéficie aux enfants de l'école primaire de Vinzier et l'APE bénéficie d'une rétribution sur le montant total des ventes, nous vous remercions donc d'avance pour vos commandes.

Le mardi 29 septembre 2026, lors de **l'assemblée générale** de l'association, Cyrille GIRARD a quitté la présidence : tous les parents le remercient pour son parcours, son investissement et son implication au sein de l'APE.

Membre depuis 2015, Cyrille GIRARD a consacré beaucoup de temps et d'énergie pour l'école. Entouré d'un bureau impliqué, il a organisé de nombreuses manifestations pour financer les activités et les sorties des élèves de l'école. En 2020, il devient président de l'association.

Après 11 années d'engagement, il passe aujourd'hui le relais à Loïc APRAHAMIAN, qui reprend les rênes de l'association.

Nous leur souhaitons à tous les deux le meilleur dans leurs nouveaux engagements !

Nous remercions également les parents qui quittent le bureau.

Certains se sont investis pendant plusieurs années et leur aide a été précieuse.

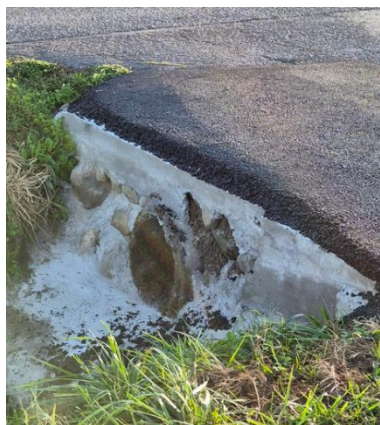
Merci à eux !



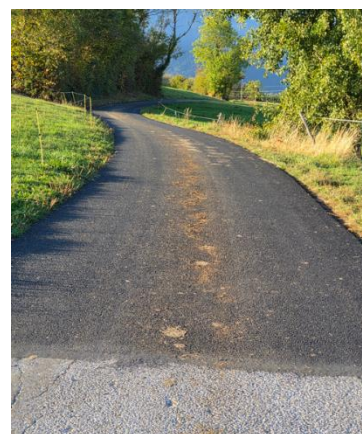
Travaux

L'entreprise AXIMUM a procédé au marquage des routes et sols sur la Commune (7 821.94 €).

L'entreprise SPIE BATIGNOLES a réalisé une application d'enrobés projetés par procédé Gremair, dans le cadre de l'entretien annuel des routes. (32 538.00 €).



L'entreprise COLAS a, quant à elle, effectué des réfections de chaussée route du Neray, de la Boissona et de Pessay. (32 145.36 euros).



L'entreprise Gallay TP a terminé les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif des deux derniers bâtiments publics non raccordés jusqu'alors (une partie de l'école et les garages communaux). Le raccordement du sanibroyeur ainsi que de la cuve à graisses de la salle des fêtes a également été effectué, nécessitant également une intervention de la société GRIVEL. (16 958.52 €)



En cours ou à venir :

Deux nouveaux portails seront posés prochainement au cimetière, en remplacement de 2 portails existants et vétustes. (4 971 €)

Des esquisses ont été proposées au Conseil Départemental pour avis et avant réalisation de travaux de sécurisation, dans le cadre de l'aménagement d'arrêts de bus route du Chef-Lieu (près de l'HLM le bouton d'or)

Les écluses installées en provisoire route du Gavot seront aménagées de manière définitive : Le cabinet GTR Topo a été mandaté pour établir le projet définitif.

La subvention tant attendue pour le lancement des travaux du chemin des planètes a été validée par l'État au titre du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT) d'un montant de 8 858 € : les plateformes béton seront installées par les services techniques dès l'automne. Les « planètes » ont été commandées et sont en cours de confection. Pour mémoire, le coût du projet s'élève à 15 000 € TTC.

LE CHEMIN DES PLANÈTES

Echelle : 1/360 000 000 ème
L'étoile la plus proche se trouve
(à l'éch. du chemin) sur la lune !

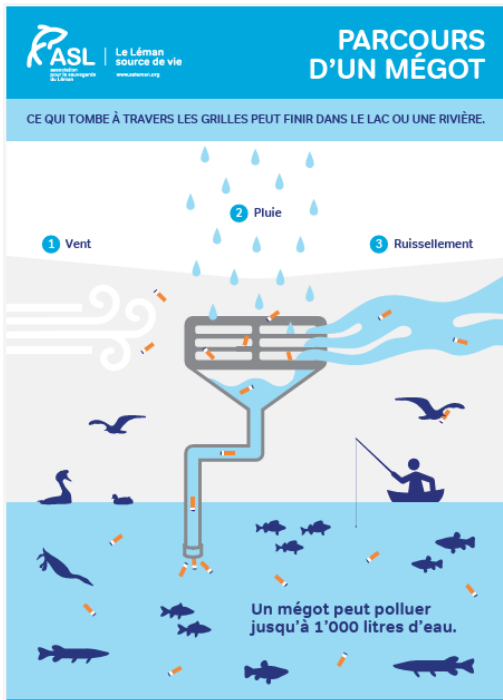
LE SOLEIL Notre étoile

- Son diamètre équatorial est de 1 392 000 km (109,2 fois celui de la terre).
- Son volume est 1 303 600 fois plus grand que celui de la terre.
- Sa température est de 6000 en surface et de 16 millions de degrés dans son noyau.
- Sa période de rotation est de 25,05 jours.
- Le soleil, une étoile de dimension moyenne se situe à 32 000 années-lumières du centre galactique et gravite autour de ce centre en 225 106 000 années.
- Notre soleil fait partie de la voie lactée, galaxie de 100 000 années-lumières de diamètre et de 10 000 d'épaisseur.

Vitesse de la lumière: 300 000 km/s



Une journée dédiée à l'environnement



Le samedi 3 octobre, une journée dédiée à l'environnement a été organisée dans notre commune.

La matinée a débuté autour d'un café, avant de former les différents groupes. Les participants se sont ensuite répartis dans les quatre secteurs : le Chef-lieu, Vers-les-Granges, les Clouz et les Traverses, afin de ramasser les déchets présents sur les chemins et les routes.

La suite de la matinée a été consacrée aux stands de la CCPVEA et du CPIE Chablais (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Chablais), ainsi que de l'ASL (Association de Sauvegarde du Léman) avec des animations autour du tri des déchets et du cycle de l'eau. Ces échanges ont permis de rappeler les gestes simples à adopter au quotidien et l'importance de préserver nos ressources.

Les enfants ont également été associés à cette démarche. Une

journée de sensibilisation a d'ailleurs été organisée à l'école avec les enseignantes, le vendredi 29 septembre 2026. Ils ont ainsi pu découvrir, à leur tour, les bons gestes pour protéger la nature mais également trier correctement les déchets.

Après la collecte, un petit casse-croûte a permis à chacun de reprendre des forces et de profiter d'un moment convivial.

Cette belle initiative a permis de rassembler petits et grands autour d'un même objectif : mieux connaître notre environnement et apprendre à en prendre soin, tout en partageant un agréable moment ensemble.



L'insertion paysagère :

L'insertion dans le paysage est une règle d'urbanisme qui impose qu'un projet de construction respecte l'environnement, l'architecture et les caractéristiques des lieux avoisinants.

Ce que dit la loi : selon le Code de l'urbanisme (article R. 111-27), un permis peut être refusé ou accepté avec des restrictions, **si le bâtiment nuit au paysage naturel ou urbain par sa taille, sa forme ou sa couleur.**



Les demandes d'autorisation d'urbanisme :

Il est obligatoire de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, de démolir, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) avant de commencer tous travaux, modifiant l'aspect extérieur (par exemple façades, volets, vélux etc.), créant de la surface ou changeant la destination d'un bâtiment.

Bon à savoir :



La Communauté de Communes Pays d'Evian – Vallée d'Abondance, en partenariat avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (**CAUE**) de Haute-Savoie, propose une consultance architecturale pour les 22 communes de son territoire.

Ce service gratuit est destiné aux personnes ayant un projet de travaux, de construction ou d'aménagement.

L'architecte-conseil, reçoit pendant des permanences de trois quart d'heure les personnes intéressées et échangent sur leur projet.

L'architecte-conseil peut recevoir les porteurs de projet avec les élus et les services de la collectivité afin de

nourrir une discussion constructive quant au développement des projets architecturaux, le plus en amont possible dans le processus de conception.

Les conseils peuvent porter sur : la qualité architecturale du projet et son intégration dans l'environnement, la nature des matériaux employés et leur technique d'utilisation et la maîtrise du coût du projet.

Contact pour prendre rendez-vous avec le CAUE: urbanisme@cc-peva.fr ou 04 58 57 03 00



Révision du PLU :

La Commune a reçu des candidatures concernant la révision du PLU ; celles-ci seront examinées prochainement, afin d'effectuer le choix du mieux disant.

Ensuite, les grandes étapes de la procédure seront les suivantes :

- La délibération de prescription : le conseil municipal prendra une délibération qui lance officiellement la révision, fixe les objectifs poursuivis et définit les modalités de la concertation avec le public.
- Elaboration d'un diagnostic territorial, analyse de l'état de l'environnement et définition du projet global d'aménagement.
- Le débat et les PADD : un débat au sein du conseil municipal se tiendra sur les orientations générales de Projet d'Aménagement et de Développement Durable.
- L'avis des personnes publiques associées : le projet sera arrêté est transmis pour avis au Préfet, à la Région, au Département, à la chambre d'agriculture etc...
- L'enquête publique : d'une durée minimale d'un mois, menée par un commissaire enquêteur, pendant laquelle le public consigne ses observations.
- Approbation finale : le projet sera soumis pour approbation définitive au conseil municipal.
- Le PLU deviendra exécutoire après sa transmission au contrôle de légalité.



Des réunions publiques seront programmées au cours de la procédure de révision.

A noter : il faut compter entre 18 et 24 mois pour mener à bien une mesure de révision complète, et un montant de 120 000 €.

Vous souhaitez un accompagnement pour vos projets photovoltaïques :

<https://www.cc-peva.fr/actualite/25791/299-un-accompagnement-pour-votre-projet-photovoltaïque.htm>.



Gare aux arnaques !

Des sociétés peuvent vous contacter :

Assurez-vous de leur professionnalisme et de leur sérieux avant de signer tout devis.

Du côté de la fibre :

Le SYANE (syndicat des Energies et du Numérique de Haute Savoie) a donné délégation de service public à la société Altitude Infra : celle-ci a la charge de l'éligibilité dans le cadre des raccordements des abonnés à la fibre.

A Vinzier, sur 598 logements, 335 sont raccordés à la fibre.

29 logements inéligibles peuvent prétendre à l'être très prochainement (octobre- novembre ou 1^{er} trimestre 2027)

La société Altitude Infra enverra un courrier aux personnes non raccordées en leur proposant **une permanence en mairie le 8 décembre 2026 de 15h à 19h.**

A noter : le réseau cuivre sera fermé définitivement le 31 octobre 2029. Il conviendra alors de se raccorder à la fibre ou à un boîtier 5G.



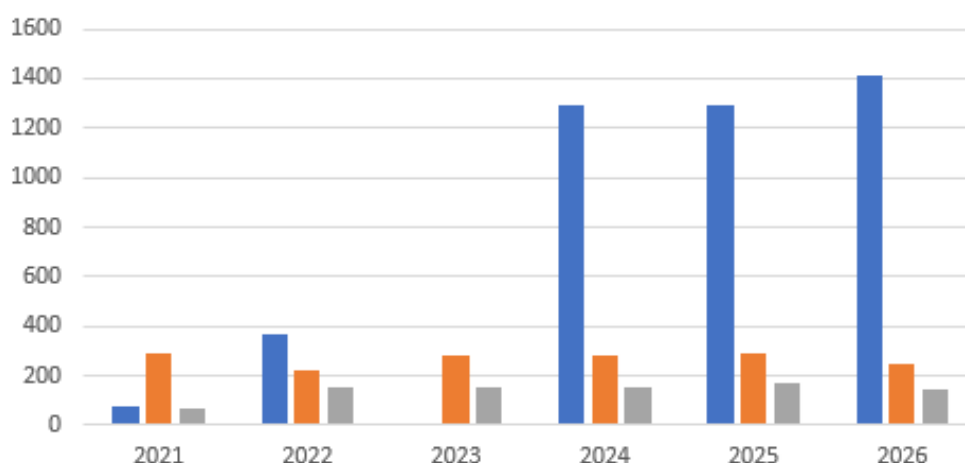
Activités d'hébergement touristique

Cette année encore, nos différents lieux d'accueil pour les marcheurs et touristes ont rencontré un certain succès. Les statistiques d'occupation sont restées stables. Les emplacements du camping parfois pleinement occupés nous ont amené à refuser ponctuellement des voyageurs.

A noter enfin que lors d'un orage particulièrement intense, à titre préventif, un groupe de jeunes gens de l'aumônerie de Thonon, accueillis au camping, a été hébergé à la salle des fêtes communale afin d'éviter un quelconque incident. Ces derniers ont par ailleurs offert un spectacle ultérieurement qui a rencontré un certain succès.



Type d'Hébergement	Nombre de nuitées					
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Camping	77	371	ND	1289	1295	1415
Gîtes	287	224	279	282	289	248
GR5	66	151	152	149	169	147



Modernisation du Camping



La fréquentation du camping municipal au cours de cette saison estivale a fait prendre conscience de l'utilité d'une modernisation et surtout d'une mise aux normes du camping.

C'est pourquoi, il a été fait appel à des prestataires afin d'envisager l'installation d'aires de services et de stationnement.

L'intérêt d'une borne d'accueil avec barrière automatique et paiement du séjour à l'automate a également tout son sens, devant les difficultés de recrutement de saisonniers pour assurer l'accueil du camping.

Cette nouvelle formule permettrait d'accueillir tout aussi bien les camping-cars et caravanes (ceux-ci représentent 524 nuitées cette année), tout en

privilégiant également l'accueil des tentes (pas moins de 894 nuitées en tente au cours de l'été)

Dans cette optique, il est envisagé une plus grande amplitude d'ouverture du camping à l'année.

Aménagement de la plaine du stade

Merci pour votre participation !

La commune de Vinzier remercie chaleureusement les habitants qui ont pris le temps de participer au sondage concernant l'aménagement de la plaine du stade.

Les résultats montrent un intérêt marqué pour la création de nouveaux espaces de loisirs :

- 71,2 % des participants se prononcent en faveur d'un terrain multisport ;
- 20,9 % pour la création d'un pumptrack ;
- 7,9 % ne souhaitent pas retenir ces deux propositions.

Par ailleurs, concernant l'installation d'un espace de loisirs extérieurs et d'une aire de jeux supplémentaire, 85,1 % des participants se sont déclarés favorables, contre 14,9 %.

Ces résultats permettent à la commune de mieux connaître les attentes des habitants et d'alimenter la réflexion sur les futurs aménagements de la plaine du stade.

Merci à toutes et à tous pour votre participation et votre implication dans la vie de notre commune !



Divers

Recensement de la population : Il aura lieu en janvier 2027. Réservez un bon accueil aux 2 agents recenseurs. Le recensement est important pour la Commune, car il sert à déterminer le budget (participations financières de l'Etat), fixer l'organisation (nombre d'élus et règles administratives) et planifier les équipements et les services (lignes de bus, infrastructures scolaires, nouveaux logements sociaux...)

A noter : la Commune recrute un 2^{ème} agent recenseur : informations auprès du secrétariat.

Plan Communal de Sauvegarde PCS : Les communes élaborent un plan **communal de sauvegarde**, outil de gestion des crises des communes, qui, permet de préparer la réponse à tout type d'évènements pouvant impacter la population, quelle qu'en soit la nature (accident, phénomène météo, inondation, etc).



Ce document a pour objet de définir par avance, les procédures et organisations qui seront mises en place en cas d'événement.

Cette démarche permet, en situation de crise, de ne pas se poser de questions sur l'organisation à mettre en place afin de traiter l'événement de manière rapide et pertinente.

Dans le cadre de la révision du PCS (plan communal de sauvegarde), le cabinet GERISK a été retenu pour aider la commune à mettre à jour

notre PCS pour les 5 prochaines années.

La commune doit impérativement avoir une sirène d'alerte à la population, fonctionnelle, dans le cas du déclenchement du plan. Or cette sirène datant de 1974, installée sur le toit des garages des services techniques ne fonctionne plus : son remplacement est donc prévu.

Compte Rendu de la réunion de bornage les Feux et la Boissona : Le 11 septembre 2026, une réunion en mairie à destination des propriétaires riverains, route de la Boissona et des Feux s'est déroulée en présence du cabinet Trombert Magrtti, géomètres.

Cette réunion avait pour but de présenter un projet de bornage afin d'effectuer les régularisations cadastrales nécessaires dans le cas d'aménagement du territoire.

Les propriétaires seront contactés afin d'envisager ces régularisations.

Associations

Réunion inter associations : Une réunion à l'initiative de la commission communication / animation et relations avec les associations du conseil municipal s'est déroulée en mairie le 22/09/2026, afin de trouver des synergies entre elles afin de dynamiser et animer le village.

Les associations de Vinzier ont ainsi pu se (re)présenter entre elles, faire part de leurs bilans et surtout de leur difficulté à trouver des bénévoles.

Des forces vives peuvent être recrutées au sein d'associations comme la Gymnastique féminine et l'association de chasse, afin d'aider aux manifestations.

L'idée d'un café associatif a été évoquée : la mise en place se fera dès la constitution d'une association auprès de la sous-préfecture.

Les associations connues à ce jour sont les suivantes :

- **APE** : association des parents d'élèves : manifestations pour aider au paiement des projets pédagogiques.
- **CDF** : comité des fêtes : organisation de la fête de la St Pierre, repas dansant, fondue, course de caisses à savons ...
- **Association de gymnastique féminine** : pratique de renforcement musculaire et yoga.
- **ACCA** : association de chasse : pratique de la chasse aux périodes dédiées et protection de l'environnement et des gibiers le reste de l'année.
- **ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES** : organisation des collectes de sang.
- **LES VIENZ'YS** : pratique de la marche, randonnées, jeux, jeux de société...

Il a été convenu que la commission relations avec les associations du conseil municipal prendrait désormais à sa charge l'organisation de la fête de la St Pierre.

Il a été convenu d'un apéritif des associations qui aura lieu **le 8 novembre de 10 à 12h**, en mairie, afin d'accueillir les nouveaux habitants, faire découvrir ou redécouvrir les associations et rencontrer les bénévoles présents et futurs.

Le nouveau planning France Services est fonctionnel depuis le 1^{er} septembre 2026 : les permanences auront lieu désormais les lundis , à Feternes et à Saint Paul en Chablais, une semaine sur deux.

Les prises de rendez-vous se font toujours par téléphone : pour tout information : <https://www.cc-peva.fr/>

Ligne 5: Une nouvelle ligne de bus Larringes-Evian a été mise en service depuis le 1^{er} septembre 2026 : les points d'arrêts pour Vinzier sont Vers les Granges, Centre Commercial et Maison de Santé. A l'avenir, un arrêt supplémentaire sera créé près de l'HLM. <https://www.cc-peva.fr/>

L'Antenne de Justice: c'est quoi ? : c'est un lieu d'accueil de proximité qui permet d'obtenir gratuitement et en toute confidentialité des informations et des conseils juridiques (séparation, garde d'enfants, conflit de voisinage, explications de démarches administratives etc).

ADRESSE : 11 avenue Jules Ferry, 74200 THONON – téléphone : 04.50.17.04.82.

Tri et Dechets : Les erreurs de tri : un petit geste pour un grand impact

LE TRI, C'EST SIMPLE !



La CCPEVA poursuit sa campagne de communication visant à sensibiliser les usagers sur les principales erreurs de tri encore commises aujourd'hui .

Les erreurs de tri, ce sont des objets déposés dans la poubelle jaune alors qu'ils n'y ont pas leur place :

- Sacs d'ordures ménagères.
- Emballages de matériaux différents imbriqués les uns dans les autres.
- Briques alimentaires encore pleines ou conserves non vidées.
- Objets en métal ou en plastique.
- Textiles.
- Piles, etc...

Ces trop nombreuses erreurs peuvent entraîner des conséquences négatives importantes. Elles entraînent la dégradation des conditions de travail des agents de la collecte et de tri, elles portent un risque pour la santé publique et ont des répercussions financières importantes sur les collectivités.

En effet, les collectivités paient une première fois à l'arrivée des déchets en centre de tri, puis une seconde fois pour le traitement à l'incinération, sans compter les frais de transport de ces refus de tri.

Par ailleurs, deux centres de tri partenaires de la CCPEVA ont subi d'importants incendies dû à une erreur de tri. En effet, des piles et batteries ont été retrouvées dans les déchets par les pompiers.

LE TRI, C'EST SIMPLE !



LES DÉCHETS DOIVENT ÊTRE JETÉS EN VRAC DANS LA POUBELLE DE TRI

Evènements passés

Nuit des étoiles: 8 aout 2026 :

L'observatoire de Vinzier a été ouvert pour l'occasion par la société astronomique de Léman. Des télescopes étaient à disposition et les passionnés d'astromie et les néophytes ont contemplé le ciel étoilé.



Eclipse de la lune: 12 aout 2026 :

Quelques jours après la nuit des étoiles, une foule immense a investi les lieux Les Communs, près de l'observatoire afin d'admirer l'éclipse de soleil. La prochaine éclipse totale visible en France sera le 3 septembre 2081 !!

Journées du patrimoine: 19 et 20 septembre 2026:

Très belles journées organisées pour la 1ere fois à Vinzier : les habitants ont découvert ou redécouvert la cure et ses jardins, et contemplé des objets et photos ayant pour thème les métiers d'antan. A renouveler.



Repas des aînés : 11 octobre 2026:

45 personnes présentes pour ce traditionnel rendez-vous avec les aînés, dans une ambiance musicale.



A vos Agendas...

Boom d'Halloween SAMEDI 31 OCTOBRE 2026 : organisée par l'APE, pour les enfants mais également les grands ! - salle des fêtes.

L'Apéro des Assos le 8 NOVEMBRE 2026 de 10h à 12h : à destination des nouveaux habitants, bénévoles et associations, dans le but de présenter les associations qui font vivre le village. Bienvenue à tous!

Cérémonie du 11 NOVEMBRE 2026 à 9h30 : devant le monument aux morts, avec la participation de l'écho de Gavot.

Soirée fondue du comité des fêtes SAMEDI 21 NOVEMBRE 2026 -salle des fêtes.

Après-midi jeux SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026 : organisée par l'APE: comme déjà inaugurée le 30 mai 2026, cet après-midi est à destination des petits et grands, amateurs de jeux de société- salle des fêtes.



État Civil

Ils nous ont quittés :



Pierrette COMPOIS veuve DUTRUEL, 91 ans, le 11/11/2025, Vers les Granges (erratum bulletin de juillet 2026)

Xavier BORDET, 79 ans, le 27/06/2026, Paris

Jean-Paul Arandel, 68 ans, le 27/07/2026, Les Clouz

Monique CACHAT, 80 ans, le 14/08/2026, Mérour

Bienvenue à :

Anaé RODRIGUES, le 21/08/2026, fille de Nelson GALÃO RODRIGUEZ et de Estelle DUMAS, La Lopie

Lou GARNIER, le 24/08/2026, fille de Olivier GARNIER et de Claire RICHARD, Les Bandés



Tous nos vœux de bonheur à...



Camille GEORGE et Damien MONTEIL, le 01/08/2026, Bois du Ban

Estelle CREDOZ et Maxime FAVRE, le 29/08/2026, La Cambuse

Validité des actes d'état civil :

En principe, les documents d'état civil (extraits et copies intégrales) restent **valables quelle que soit leur date de délivrance**.

Un **acte de naissance**, de **mariage** ou de **décès** demeure valable tant que les éléments qui y figurent n'ont pas été modifiés.

Cependant, pour les **démarches suivantes**, l'acte doit dater de **3 mois maximum** :

- Carte nationale d'identité ou passeport
- Mariage (si le service qui délivre l'acte est **français**)
- **Pacs** (si le service qui délivre l'acte est **français**).

À noter : si l'acte est délivré par un service d'état civil **étranger**, l'acte doit être de **6 mois maximum** pour un dossier de mariage ou de **Pacs**, sauf si le système du pays ne prévoit pas la mise à jour des actes.

Il était une fois, les Maires

La naissance des communes en tant que telle remonte au XI^e siècle. Au XII^e siècle, le maire fait son apparition.

Le mot « maire » trouve son origine dans le polyptyque d'Irminon, ouvrage de droit d'un abbé de Saint-Germain-des-Prés au IX^e siècle). Il emploie le mot « maior » quand il parle du représentant du domaine : c'est celui qui administre le village pour le compte du seigneur.

Selon l'époque et les lieux, on parlera de « pairs », d'échevins », de « mayeurs », de « conseillers », de « syndics » ou de « consuls ».

Les modalités d'élection des maires varient également au gré des régimes politiques.

En Savoie, avant 1738, le cadre paroissial ayant été adopté pour la levée des impôts, la paroisse avait pris un sens civil. Le mot commun désignait une communauté de chefs de famille, en particulier l'ensemble des copropriétaires d'un bien collectif, les communaux, et l'ensemble des habitants indivis d'une paroisse.

Les personnes associées, appelées comuniers, se réunissaient périodiquement pour nommer les syndics et procureurs chargés de représenter et de gérer leurs affaires.

Dans les villes dotées de franchises, les bourgeois du conseil de ville élaient des syndics.

En 1738, le roi Victor Amédée II désirant réformer la taille (impôt foncier) fait cadastrer ses Etats et l'Edit du 15 novembre 1738 réglementant l'application du cadastre est également l'occasion d'opérer une importante réforme : la création des communes.

Le texte est clair : il y aura un conseil dans toutes les paroisses pour la conservation des Droits et Intérêts d'icelle (celle-ci).

Les comuniers (chefs de famille) assemblés procéderont à l'élection du syndic de conseillers, en choisissant parmi les plus aisés, les plus intègres et plus capables, en état d'agir, et de mieux servir la communauté.

Cette décision est approuvée par les intendants et par la suite, chaque année, le plus vieux des conseillers devient syndic, son prédécesseur sortant étant remplacé par le nouvellement nommé. Le nombre de conseillers est fonction du nombre d'habitants.

La commune devient un rouage essentiel de l'administration avec la nomination obligatoire d'un secrétaire et le mot commune prend un sens nouveau et va supplanter peu à peu celui de la paroisse, réservé à l'Eglise Catholique.

Pendant les 23 ans de présence française pendant la Révolution, le syndic est remplacé par un maire dont la nomination varie selon la Constitution en vigueur comme précédemment évoqué.

Après 1815, le Royaume de Piémont Sardaigne est reconstitué et le roi remet en vigueur les lois d'avant 1792 : ce sont à nouveau des syndics qui se succèdent à la tête des communes-savoyardes.

En 1860, la Savoie devient française, on oubliera les syndics, les maires voient leurs statuts se préciser jusqu'en 1871 ou, pour la première fois, ils sont élus par le conseil municipal.

Chez nos voisins suisses, le syndic est l'exécutif d'une commune.

Ce terme est surtout utilisé dans certains cantons romands, comme le canton de Vaud, ou de Fribourg.

Le polyptyque d'Irminon est un inventaire de biens rédigé vers 823/828 par Irminon (†829), abbé de Saint-Germain-des-Prés. Il décrit les possessions de l'abbaye situées principalement dans la région parisienne, entre Seine et Eure.





C'est seulement le 5 avril 1884 qu'une loi sur l'organisation municipale, qui inspire encore de manière substantielle la législation actuelle, est promulguée ; elle établit le principe de l'élection du maire et des adjoints par le conseil municipal, quelle que soit l'importance de la commune (sauf pour Paris). Elle fixe le mandat à quatre ans.

La loi du 10 avril 1929 porte de quatre à six ans la durée du mandat des conseillers municipaux et donc des maires.

C'est un maire de la Nièvre qui serait le maire ayant eu le plus long mandat

ininterrompu, 72 ans, de 1815 à sa mort en 1887 !

Qu'en est-il à Vinzier ? Le tableau ci-contre nous donne des informations.

Qu'ils soient avant tout, agriculteur, artisan, employé, entrepreneur, etc...ou à plein temps dans la fonction, la durée de leur engagement est tributaire du soutien des administrés, des aléas de la vie et de leur motivation. Car les maires sont, selon une formule imagée, à "portée d'engueulade", y compris quand les difficultés de leurs concitoyens ne relèvent pas des compétences des communes. Il est vrai qu'ils gèrent les finances municipales, font des choix d'investissements, s'occupent des écoles, des logements, du cadre de vie, de la propreté de la voirie, des problèmes de voisinage, de l'environnement, de la santé, des activités festives, de la culture ou encore de la sécurité.

Il est ainsi parfois difficile de trouver des candidats prêts à s'investir dans les moyennes et petites communes où polyvalence et responsabilité sont importantes et où les maires sont au four et au moulin. De surcroît, le manque de moyens en personnels et sur le plan financier empêche les petites et moyennes communes de pouvoir exercer au mieux les compétences que la loi leur confie.

En guise de conclusion, nous voulons rendre hommage aux citoyens de notre commune précédemment cités, qui lors des dernières décennies se sont investis notamment pour le développement et à l'aménagement de notre commune.

Liste des maires de Vinzier

19ème siècle

1861 - 1871 BARATAJ Joseph
1870 - 1876 CHRISTIN Camille
1877 - 1878 DELEVAUX François
1878 - 1884 CHRISTIN Jean
1884 - 1908 CHRISTIN François

20ème siècle

1908 - 1912 MILLIET François
1912 - 1919 CHRISTIN François
1919 - 1923 NICOUAD François
1923 - 1924 BLANC François
1924 - 1925 BECHET André
1925 - 1947 BOMJON Ernest
1947 - 1959 NICOUAD Firmin
1959 - 1971 BARATAJ Henri
1971 - 1989 BUGNET Fernand
1989 - 2014 CHRISTIN Guy

Contact mairie :

☎ 04 50 73 61 19

✉ mairie@vinzier.com

Site : www.vinzier.com

<https://www.facebook.com/vinzier>